POLITIQUES ECONOMIQUES – NOTIONS ET DEFINITIONS

Plein-emploi : c'est le premier objectif de la politique économique. On le justifie par les coûts économiques du chômage en termes de gaspillage des ressources ainsi que par les coûts sociaux et psychologiques du chômage (taux de suicide et pauvreté). Toutefois, le fait que chaque individu dispose d'un emploie ne garantit pas qu'il soit utilisé au mieux de ses compétences et il existe de toute façon un chômage incompressible.

Croissance : c'est le second objectif de la politique économique. On la mesure par une variation annuelle du PIB en volume. Lorsqu'elle est supérieure à la variation de la population, elle améliore le revenu moyen. On la justifie par le fait qu'elle tend à réduire la pauvreté (études de Dollar et Kraay) mais aussi par le fait qu'elle favorise le bien-être (plus grand confort matériel ; meilleures infrastructures en termes d'éducation, de santé et de transports ; réduction de la mortalité infantile). Elle contredit les objectifs de l'inflation et de l'équilibre de la balance extérieure (pression à la hausse des prix avec une forte croissance et importation de matière premières et produits finis). Par ailleurs, elle a deux autres limites à long-terme : elle n'est pas durable (ressources naturelles non-reproductibles) et a des coûts en termes d'atteintes à l'environnement (réchauffement climatique).

Stabilité des prix : c'est le troisième objectif de la politique économique. On la justifie par la réduction de la compétitivité des produits domestiques induite par l'inflation (baisse des exportations), l'illusion monétaire liée à l'inflation (risque de mauvaises décisions), le coût lié au changement matériel des prix, la redistribution de la richesse des prêteurs vers les emprunteurs liée à l'inflation et par le fait que l'inflation peut s'autodévelopper et s'entretenir. On pourrait aussi parler d'un risque de déstabilisation politique lié à l'inflation. Cet objectif comprend deux limites : certains coûts de l'inflation peuvent être contestés et selon la courbe de Phillips, réduire l'inflation signifie, au moins à court-terme, une hausse du chômage.

Equilibre de la balance extérieure : c'est le quatrième objectif de la politique économique. Elle se justifie par le fait qu'une balance des paiements globale négative à long-terme signifie un épuisement des réserves de change. A l'inverse, une balance des paiements globale excédentaire peut mettre en difficulté les clients pour le paiement.

Balance des paiements courants (ou balance courante) : exportation de biens et services à laquelle on soustrait les importations de biens et services ainsi que les revenus versés au reste du monde et à laquelle on rajoute les revenus reçus du reste du monde ($X-I-W_{FW}+W_{WF}$).

Balance des capitaux : emprunts à l'étranger des résidents français auxquels : on soustrait les prêts à l'étranger des résidents français ; on ajoute les placements financiers en France des étrangers ; on déduit les placements financiers des Français à l'étranger (S_{FW}-S_{WF}+Pf_{WF}-Pf_{FW}).

Balance des paiements globale : balance courante à laquelle on ajoute la balance des capitaux.

Illusion monétaire : phénomène qui consiste à prendre en compte les valeurs nominales et non les valeurs réelles.

Décroissance : idée qu'il faut une croissance nulle voire négative pour pallier les limites de la croissance du PIB. On peut faire des remarques : une croissance nulle signifie un « gâteau » qui n'augmente plus (les gains de l'un se font forcément au détriment de l'autre ; cela a un caractère désincitatif ; les richesses actuelles ne suffiront pas nécessairement à satisfaire les individus ; le niveau de vie resterait constant) et c'est un débat d'habitants de pays riches (coûts de la croissance jugés supérieurs à ses bénéfices).

Politique budgétaire : politique économique qui agit sur le budget de l'Etat. On en comprend deux types : les politiques budgétaires expansionnistes et les politiques budgétaires restrictives.

Déficit public : situation dans laquelle les recettes de l'Etat sont inférieures aux dépenses de celui-ci. Jusqu'au début des années 1930, il y avait un quasi-consensus sur le fait qu'il était le signe d'une mauvaise gestion des fonds publics. Dans les années 1930, les gouvernements qui ont tenté de réduire le déficit public creusé par la crise du fait de la baisse des recettes publiques n'ont fait qu'aggraver la récession tandis que l'application des théories keynésiennes a été perçue comme un succès avec une baisse du chômage et une relance de l'activité. Ces deux considérations ont cassé le consensus qui existait jusqu'alors. Cette position de réduction du déficit public pour la stimulation de la croissance s'appuie sur 2 effets : la baisse des dépenses publiques est plus que compensée par une augmentation de la consommation et de l'investissement ; elle génère des anticipations de baisse des impôts qui incitent les agents économiques à augmenter leur demande.

Multiplicateur keynésien : mécanisme selon lequel intervenir dans l'économie a une influence sur le PIB. On le note m tel que : $m = \frac{1}{2[1-(c-z)(1-t)]}$. Il indique de combien le PIB augmente lorsque les dépenses publiques augmentent de 1€. Il montre donc l'efficacité

de la politique budgétaire mais il est moins élevé lorsqu'il y a des « fuites » (importations ou impôts importants).

Effet d'éviction par le taux d'intérêt : effet induit par la hausse des dépenses gouvernementales. Celles-ci augmentent dans un premier temps la consommation globale puis la production et donc la demande provoquant un cercle vertueux conséquence du multiplicateur keynésien. Toutefois, les dépenses gouvernementales et la hausse de la production qu'elles induisent provoquent une hausse de la demande monétaire donc une tendance à la hausse des taux d'intérêts. Cela a pour conséquence de contraindre l'investissement à la baisse et donc de freiner l'augmentation de la demande globale et de la production.

Effet d'éviction par le rationnement des fonds prêtables : une augmentation des dépenses publiques va provoquer une hausse des emprunts publics qui ponctionnent une partie des fonds prêtables auparavant destinés au secteur privé. Cela provoque une diminution de l'investissement et donc de la demande globale et a pour conséquence une baisse du produit intérieur brut.

Effet d'éviction intertemporel (ou effet d'équivalence ricardienne) : cet effet se fonde sur le fait que pour une politique budgétaire donnée, il y a équivalence entre un financement par impôts aujourd'hui et un financement par emprunt (donc par impôts mais demain). Cet effet repose sur deux hypothèses : l'horizon temporel des contribuables infini et les anticipations rationnelles des acteurs. Cet effet n'est pas total dans les faits.

Effet d'éviction par l'inflation : si la demande globale augmente alors que ce n'est pas le cas de l'offre globale (hypothèse d'emploi complet des ressources) alors les politiques budgétaires expansionnistes n'auront pour effet qu'une inflation qui engendre une réduction de la demande.

Effet d'éviction externe : lorsque les dépenses publiques augmentent, les taux d'intérêts domestiques augmentent et peuvent devenir supérieurs aux taux étrangers, entraînant une entrée de capitaux et donc une appréciation de la monnaie domestique. Les produits domestiques perdent donc en compétitivité ce qui provoque une baisse des exportations donc de la demande et *in fine* du PIB.

Courbe de Laffer : elle se fonde sur l'adage d'Arthur Laffer « trop d'impôt tue l'impôt ». Des taux d'imposition élevés pourraient réduire les recettes fiscales à travers une augmentation de la fraude, une baisse du travail, un exil fiscal, une réduction de la consommation des biens taxés.

Soutenabilité de la dette publique : maintien à terme de la solvabilité de l'Etat et les conditions à remplir pour qu'il en soit ainsi. Même dans le cas où la dépense publique est entièrement couverte par les impôts, l'Etat doit emprunter pour payer l'intérêt sur l'encourt de la dette. Pour stabiliser la dette, il faut que : l'Etat dégage un excédent primaire si le taux de croissance du PIB est inférieur à la variation des taux d'intérêts ; le déficit primaire soit nul si le taux de croissance du PIB est égal à la variation des taux d'intérêts. Si le taux de croissance du PIB, la dette se stabilise quoi que l'Etat fasse. La question de la soutenabilité de la dette publique se pose car celle-ci n'est pas souhaitable pour plusieurs raisons : il y a un coût de la charge de la dette (intérêts) ; cela réduit la marge de manœuvre d'endettement des générations futures ; elle évince les dépenses privées et favorise une hausse des taux d'intérêts ; elle induit un risque de faillite de l'Etat.

Défaut d'un Etat : situation dans laquelle un Etat ne rembourse pas tout ou partie de sa dette selon l'échéancier initialement prévu. Il survient lorsque l'Etat n'a plus la capacité ou la volonté de rembourser ses dettes. Un Etat fait défaut le jour où il ne trouve plus de prêteur et ainsi ne peut plus rembourser sa dette antérieure ou financer son déficit public courant. Un Etat peut aussi très bien avoir la capacité de rembourser ses dettes mais ne pas le faire car il est souverain (approche coûts-bénéfices). Ce défaut a 4 conséquences (potentielles ou non) : des menaces militaires pour faire payer le pays en défaut ; une mise au ban des nations du pays en défaut ; la saisie d'actifs du pays en défaut à l'étranger ; une difficulté pour obtenir de nouveaux prêts pour le pays en défaut.

Dette publique : elle comprend la dette de l'Etat au sens stricte (administrations publiques centrales) et la dette des administrations publiques locales, de la sécurité sociale et d'autres organismes publics. L'Agence France-Trésor en est responsable pour l'Etat français et peut émettre, pour emprunter, des obligations (OAT ou BTF suivant la maturité souhaitée). La dette publique française est toujours majoritairement détenue par des étrangers ce qui est signe de confiance et permet de limiter les effets d'éviction (l'épargne des ménages n'est pas accaparée par les besoins de financements de l'Etat). Une dette publique avec une maturité courte peut poser problème puisqu'il y a un risque que les taux augmentent avec les années (ce qui n'est pas le cas avec une maturité lointaine à taux fixe), parce que l'Etat doit reconduire sa dette plus souvent et donc payer davantage de coûts de transaction et parce que l'Etat réemprunte beaucoup chaque année, laissant penser les prêteurs qu'il aura du mal à rembourser cette dette (risque de crise de confiance).

Politique monétaire : c'est une politique qui agit sur l'offre de monnaie. Elle a une influence, à travers les taux d'intérêts, sur les banques (notamment sur leur refinancement), les marchés financiers (la valeur d'une obligation étant égale à la somme actualisée au taux d'intérêt courant des revenus futurs encaissés par le détenteur du

titre). Les canaux de transmission de la politique monétaire sont donc : le taux d'intérêt, l'effet de richesse, le crédit (canal étroit et canal large).

Canal du crédit : ce sont les moyens par lesquels la politique monétaire à des effets sur l'économie réelle. Le canal étroit du crédit influence la production en agissant directement sur le volume des crédits offerts par les banques aux agents non-financiers. Le canal large du crédit repose sur le fait que les entreprises ont le choix entre un financement interne et un financement externe qui est plus coûteux.

***Open market* :** ce sont des prêts garantis par des actifs et accordés aux banques par la BCE. Elles permettent aux banques de transformer des actifs qui ne sont pas totalement liquides en monnaie qui est utilisable pour répondre aux besoins de liquidité. Ces opérations reposent sur un appel d'offre : la BCE indique le montant qu'elle souhaite prêter puis les banques indiquent leur demande. Si les demandent excèdent le montant offert par la BCE, les demandes sont satisfaites au prorata. Elles peuvent prendre deux formes : les opérations principales de refinancement et les opérations de refinancement à plus long terme.

Facilités permanentes : leur principe est de prêter au jour-le-jour aux banques afin de fixer les taux maximums (facilité de prêt marginal) et minimums (facilité de dépôt) pratiqués sur le marché interbancaire.

Réserves obligatoires : elles constituent l'obligation pour les banques commerciales de constituer des réserves auprès de la BCE en proportion des dépôts collectés. Elles constituent un mécanisme pour réduire les risques d'illiquidité du secteur bancaire et un instrument de politique monétaire car elles limitent les crédits qui peuvent être octroyés par les banques.

Revenu disponible : correspond au revenu après redistribution.

Rapport interdécile (D9/D1) : il correspond au ratio 9ème décile / 1er décile. Il est donc le ratio du revenu inférieur des 10% les plus aisés sur le revenu supérieur des 10% les plus pauvres. Plus il est grand, plus les inégalités de revenu sont importantes.

Indice de Gini : c'est une méthode de mesure des inégalités qui est comprise entre 0 et 1. Plus le pays est proche de 1, plus il est inégalitaire. Il est construit à partir de la courbe de Lorenz. C'est une mesure globale des inégalités (sur toute la redistribution).

Niveau de vie : concept proche du revenu mais qui prend en compte les économies d'échelles liées à la vie en commun. Il correspond donc au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage (1er adulte = 1 UC ; 0,5 UC/adulte supplémentaire ; 0,3 UC pour chaque enfant de moins de 14 ans).